

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, selon les exigences de l'Article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 2 octobre 2017 à 19h30 au centre municipal de la municipalité de Mayo, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **470, Chemin Rivière Blanche** : Demande d'un permis de construction pour un cabanon qui ne respecte pas la marge arrière de 6 mètres
- **1162, Chemin Townline** : Demande pour la construction (agrandissement) d'un garage de plus de 50% de la superficie de la maison. Zonage Article 40
- **4576, Route 315** : Demande pour construction d'un garage de plus de 50% de la superficie de la maison Zonage Article 40
- **81 et 125 ch. Daly** : Demande de lotissement pour deux terrains qui n'ont pas 60 mètres de façade. Lotissement : Article 18-2.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Mayo, Québec, ce 13e jour du mois de septembre de l'an 2017.

Martin Cousineau
Directeur général et secrétaire-trésorier